

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 54_170626

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
AGRICULTURE ET
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Approbation de la cession à
Madame Karine ANDREU et
Monsieur Ludovic MACHADO
d'une parcelle de 122 m² à
détacher de la parcelle AO 25
au prix de 1105 €.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°54_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Madame Clémentine FARDOUX rapporte :

La Société ACTISSIMO et la société MILICE INVEST, propriétaires de la parcelle cadastrée AO 17, envisagent la cession de leur terrain à Madame Karine ANDREU et Monsieur Ludovic MACHADO, mitoyen de la parcelle AO 25, appartenant à la commune d'Aubagne.

Dans le cadre de cette cession, un plan de bornage a été établi faisant apparaître un positionnement de bornes sur l'emprise de la parcelle AO 25 appartenant à la commune.

Cette parcelle a été acquise par la Commune d'Aubagne en date du 23 juin 1981 pour une superficie de 4.380 m².

Or, suite au document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre MARTI en date du 12 juin 2025, il apparaît nécessaire de procéder à la régularisation foncière des limites cadastrales de la parcelle AO 25.

Aussi, il convient de céder à Madame Karine ANDREU et Monsieur Ludovic MACHADO, une bande de terrain d'une superficie de 122 m² à détacher de la parcelle AO 25.

Le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques a évalué ce terrain de 122 m² au prix de 1.300 euros.

Une marge d'appréciation de 15% pouvant être appliquée, cette délibération propose de céder à Madame Karine ANDREU et Monsieur Ludovic MACHADO une parcelle de 122 m² à détacher de la parcelle AO 25 au prix de 1.105 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre MARTI en date du 12 juin 2025,

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques en date du 16 février 2026, auquel il convient d'appliquer une marge d'appréciation de 15%,

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée Section AO 25 doit faire l'objet d'une régularisation de limites cadastrales suite à une incohérence entre l'acte de propriété et la position des bornes sur le terrain,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la cession à Madame Karine ANDREU et Monsieur Ludovic MACHADO d'une parcelle de 122 m² à détacher de la parcelle AO 25 au prix de 1.105 euros ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents annexes, en l'étude de Maître SEFEROGLOU, Notaire à Aubagne.

ADOpte A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 013-211300058-20260619-54_170626-DE

webdelib

Délibération n°54_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME